

Direction des Solidarités  
Sous-Direction des Territoires

**2025 DSOL 8 DDCT/DFPE/DAE/DASCO/DSP** : Signature de 31 conventions pluriannuelles d'objectifs inter-directions avec les 31 associations gestionnaires des centres sociaux et socioculturels de Paris et subventions (5 032 121 euros) pour leur fonctionnement global au titre de l'année 2025.

## PROJET DE DÉLIBÉRATION

### EXPOSÉ DES MOTIFS

Le présent projet de délibération a pour objet la signature de 31 conventions pluriannuelles d'objectifs inter directions pour les années 2025, 2026 et 2027 avec les 31 centres sociaux et socioculturels associatifs parisiens, renouvelant ainsi celles arrivées à échéance le 31 décembre 2024.

Les centres sociaux sont des équipements de proximité, foyers d'initiatives, portés par des habitants, appuyés par des professionnels, capables de définir et mettre en œuvre un projet de développement social pour l'ensemble de la population d'un territoire. Ils soutiennent le lien social et l'animation des quartiers, et sont ouverts à l'ensemble de la population. Espaces d'échanges et de rencontres entre générations, de mixité et de promotion sociale, ils sont des lieux privilégiés pour agir notamment en direction des familles, des seniors et des jeunes. Dans ce cadre, et en cohérence avec leur projet associatif, ils jouent un rôle de repérage des vulnérabilités sociales et concourent à la politique d'insertion globale (sociale, culturelle, citoyenne, professionnelle...) soutenue par la Ville et à la prévention des exclusions.

De ce fait, les centres sociaux sont au cœur de l'action sociale sur leur territoire. Ainsi, sur la base d'un partenariat local dense, ils animent et coordonnent de nombreux événements sur le territoire, recherchent la mixité des publics et proposent un accueil, des services, des activités notamment dans les domaines de l'accès aux droits, l'inclusion numérique, l'accompagnement scolaire, la jeunesse, la culture, l'apprentissage du français, des loisirs ou encore l'accompagnement des aînés.

Pour rappel, le soutien de la Ville aux centres sociaux est mis en place en articulation avec la Caisse d'Allocations Familiales. En effet, la Ville apporte un soutien au projet social de chaque centre social, projet pour lequel l'association gestionnaire a obtenu un agrément centre social auprès de la CAF. Par ailleurs, depuis 2014, le soutien de la Ville intervient dans le cadre d'une Convention pluriannuelle d'objectifs, dès lors que le besoin, l'intérêt, le

périmètre territorial et la qualité du porteur de projet font l'objet d'une concertation et d'un consensus favorable entre la CAF et la Ville de Paris.

Enfin, leur fonctionnement et leurs missions s'inscrivent dans le cadre du volet Animation de la vie sociale de la Convention Globale Territoriale parisienne, signée conjointement par la CAF et la Ville de Paris pour la période 2023-2027.

La période de la précédente CPO est à relier au contexte post crise sanitaire, marqué par une progression de la précarité sociale dans les quartiers ainsi que par les effets de l'inflation sur les charges de fonctionnement des associations gestionnaires. Ainsi, les centres sociaux ont joué un rôle de premier contact, à l'échelle du quartier, et de maintien du lien avec les habitants des quartiers sur des actions prioritaires comme l'accompagnement à la scolarité, le soutien à la parentalité, l'accès aux droits, l'apprentissage du français. Sur le plan du soutien financier aux structures, la Ville a réalisé un effort de revalorisation de ses dotations de 12 % sur les 3 dernières années et ses financements représentaient en 2023 50 % des financements publics, devant la CAF (33%) et l'Etat (12%).

En termes d'impact et d'après l'observatoire des centres sociaux et des espaces de vie sociale (Organisme SENACS Paris), les données 2023 indiquent que plus de 100 000 Parisien·ne·s ont participé à la vie des centres sociaux dont 50 000 régulièrement. En moyenne, les centres touchent 13% des habitants de leur territoire d'implantation, ils présentent une amplitude horaire d'ouverture de 55 heures par semaine en moyenne. 70 % des bénévoles y interviennent régulièrement et les seniors (plus de 60 ans) représentent un peu plus de la moitié des bénévoles réguliers sur les thématiques prioritaires qui sont l'accompagnement scolaire, les ateliers sociolinguistiques et l'accès aux droits. Pour ce qui est du partenariat, les centres sont des acteurs incontournables de l'animation de la vie sociale, le maillage de ces derniers est dense et riche d'une grande diversité institutionnelle et associative.

En complément, le recensement des données issues des dialogues de gestions organisés en 2024 pour les 31 centres sociaux que la Ville cofinance avec la CAF, permet de mesurer, sur la base des données d'activités 2023, la part prise par les centres sociaux dans l'offre associative déployée sur les territoires parisiens :

- 2 124 bénévoles
- 94 430 personnes accueillies
- 1 889 enfants accompagnés dans leur scolarité
- 2 810 personnes accompagnées dans leur apprentissage du français
- 24 865 personnes accompagnées sur des démarches d'accès aux droits
- 9 141 personnes accompagnées dans le cadre de la fracture numérique
- 2 850 jeunes fréquentent les espaces jeunesse des centres

Au regard du rôle clé qu'ils jouent en termes de lien social et renforcement du pouvoir d'agir des personnes, la Ville de Paris a fait le choix depuis 2014 de renforcer son soutien aux centres sociaux tout en travaillant à une clarification et à une sécurisation de leurs financements. Ainsi, les centres sociaux associatifs parisiens bénéficient de conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO) inter-directions, dans une logique de simplification administrative telle que souhaitée par la Maire de Paris. Au-delà de leurs missions

principales dont les objectifs sont partagés avec la CAF dans le cadre de l'agrément, **la Ville souhaite que des objectifs prioritaires soient pris en compte dans le cadre des financements qu'elle alloue à ces structures tout en les adaptant aux besoins repérés sur chaque territoire. Ces objectifs sont les suivants :**

#### L'accompagnement à l'autonomie sociale :

Du fait de leur proximité au territoire, les centres sociaux captent un public de familles et de personnes le plus souvent isolées, dont beaucoup sont en situation de non recours et présentent des vulnérabilités sociales. Le cadre de confiance qu'ils installent, leurs conditions d'accueil et la possibilité qu'ils offrent de nouer des relations personnalisées avec des bénévoles ou des intervenants est facilitateur pour enclencher des accompagnements sociaux. Dans ce cadre, les centres sociaux sont encouragés à développer une organisation concertée avec les Espaces Parisiens des Solidarités, pour faciliter le repérage des besoins sociaux et l'orientation des publics avec lesquels ils sont en lien. En complément, il est attendu des centres sociaux, selon les besoins identifiés à l'échelle du territoire, de :

- Contribuer à l'offre de ressources en matière d'apprentissage du français. Ce travail doit s'inscrire dans le cadre d'un partenariat local et d'une logique de parcours des apprenants comme le proposent, par exemple, les dispositifs EIF-FEL ou Rentrée partagée.
- Proposer un accompagnement et des programmes d'activités auprès des séniors tout en s'inscrivant dans le partenariat local et l'animation de réseau et en prenant appui sur le schéma « Séniors à Paris ».
- Développer des actions permettant l'accès et la maîtrise des outils numériques, en prenant appui sur les ressources et le réseau partenarial de la stratégie parisienne d'inclusion numérique (SPIN)
- Favoriser l'information, le soutien, et le répit pour les personnes en situation de handicap et leurs familles, en s'appuyant sur les ressources, la programmation et le réseau partenarial issus de la nouvelle stratégie parisienne « Handicap et accessibilité universelle ».

#### La contribution aux démarches éducatives et de loisirs auprès des familles et des plus jeunes .:

Le centre social est un partenaire des politiques éducatives en direction des jeunes et de leurs familles. A ce titre, l'association gestionnaire intègre un volet enfance/jeunesse/famille au sein de son projet social, en complémentarité avec les acteurs institutionnels et associatifs du secteur, en visant l'épanouissement, l'autonomisation et l'ouverture citoyenne et priorise les publics jeunes de moins de 16 ans. Il développe ainsi des programmes d'accompagnement à la scolarité, de sorties et de loisirs éducatifs ainsi que des activités facilitant les liens parents-enfants. Dans ce cadre, il prend en compte le besoin de soutien spécifique des publics les plus fragiles comme les familles hébergées à l'hôtel.

#### Des actions spécifiques, en réponse aux besoins du territoire, prenant appui sur les politiques municipales .:

Le centre social peut être amené à prendre en compte des problématiques complémentaires en matière d'accès à la culture, d'insertion professionnelle, de santé publique, d'amélioration du cadre de vie, de transition écologique, de citoyenneté, de jeunesse ou de pratiques

sportives, dans la limite de leurs moyens. Dans ce cas, il est demandé aux centres sociaux de se référer aux stratégies et politiques municipales dédiées et leurs feuilles de routes locales lorsqu'il y en a (exemple : contrat jeunesse d'arrondissement) afin d'évaluer les moyens complémentaires mobilisables : expertises, ressources partenariales ou matérielles, dispositifs financiers. Pour les aider dans ce dialogue inter-directions, les centres sociaux sont aidés par les espaces parisiens des solidarités, au travers de leurs équipes d'ingénierie sociale, elles-mêmes appuyées dans cette mission de pilotage municipal par le bureau du développement social local de la Direction des Solidarités.

**Dans ce cadre, le programme des centres sociaux parisiens présente une diversité d'actions, reflet de leur capacité d'adaptation aux demandes des habitants et aux besoins des territoires dans lesquels ils interviennent :**

- **L'association Cerise (Paris centre)** a pris en compte la fragile situation sociale et professionnelle des coursiers (Deliveroo ; Uber), très présents sur les territoires centraux pour mobiliser auprès d'eux des ressources spécifiques d'accès aux droits : le **café des coursiers**, accueil convivial associé à des permanences d'avocats spécialisés, à des rencontres avec les commerçants du quartier ou à des mises en lien avec les services de la mairie d'arrondissement
- **L'association 13 pour Tous (13<sup>ème</sup>)** s'est engagée sur des démarches favorisant l'esprit critique auprès des jeunes face l'actualité et l'offre d'information en nouant un partenariat avec le journal Libération (une trentaine de débats durant l'année). Elle a aussi expérimenté l'outil numérique « Kartable », au bénéfice des enfants qu'ils accueillent, complémentaire à l'aide aux devoirs en présentiel déployé par la structure et qui favorise le lien parents-enfants, dans un contexte où les écoles organisent le suivi des résultats scolaires, sur des plateformes numériques.
- **L'Espace Torcy (18<sup>ème</sup>)** déploie une offre d'apprentissage du Français pour adultes dense et nécessaire, dans un quartier qui accueille une part de population étrangère est de 20 % (environ 300 apprenants/an). Dans ce cadre, elle a expérimenté l'action **Bain de langue**, dédiée aux parents primo-arrivants d'enfants de 0 à 7 ans, permettant d'associer les parents et les enfants en bas-âge à l'apprentissage du Français.
- **Le centre social Ourcq d'Espace 19 (19<sup>ème</sup>)** a étendu son engagement auprès des familles par la mise en œuvre d'une démarche d'**Université Populaire des Parents** du 19<sup>ème</sup>, qui s'inscrit dans un réseau national. Un groupe de parents est ainsi accompagné par un animateur et avec le soutien méthodologique d'un universitaire ou expert, ils mènent collectivement des recherches sur la parentalité et des sujets de société tels la co-éducation, la transmission, le handicap et expérimentent des actions. En 2023, le groupe (26 parents et 6 enfants) a mené une réflexion autour du temps libre des enfants, contribuant ainsi au rapport annuel du défenseur des droits, consacré en 2023, au droit aux loisirs, au sport et à la culture, publié à l'occasion de la Journée Internationale des Droits de l'Enfant
- **Archipelia (20<sup>ème</sup>)** accompagne ses publics en intégrant la pratique du numérique aux différentes activités qu'il propose (accompagnement à la scolarité, parentalité numérique, accès aux droits, ASL, seniors, ergonomie des téléphones mobiles, imprimante 3D et scanner mis à disposition ...). Dans une approche interactive et vertueuse, il souhaite ainsi en « dédramatiser l'usage » et permettre une découverte de technologies avant-gardistes (notamment l'Intelligence Artificielle), en mesurant leurs potentiels et leurs risques. De même, concernant l'aménagement de l'espace, le centre a pour objectif de créer un espace convivial intégrant des supports numériques et une bibliothèque,

permettant la détente et la rencontre, et aménagé avec des espaces modulables et des cabines individuelles.

**Sur le plan de l'accompagnement**, les centres sociaux peuvent prendre appui **sur La Fédération des centres sociaux de Paris**, soutenue conjointement par la CAF et la Collectivités parisiennes, pour mener les missions suivantes :

- L'appui et l'accompagnement des centres sociaux qui peuvent rencontrer des difficultés par la mise en place d'outils de veille et d'alerte
- L'animation de réseau et la communication
- L'évaluation et l'observation : à ce titre, elle a notamment mis en place des ateliers de réflexion à visée prospective, populaire et participative, ayant pour objectif d'imaginer Paris et le futur des centres sociaux et socioculturels parisiens à l'horizon 2050

Sur le plan des modalités de suivi des centres, la DSOL :

- **Accompagne la CAF dans les renouvellements des projets sociaux**. En 2024, Huit centres sociaux ont vu leur agrément renouvelé par la CAF : Cerise (Paris centre), Paris des faubourgs (10<sup>ème</sup>), Solidarité Roquette (11<sup>ème</sup>), 13 pour Tous (13<sup>ème</sup>), Carrefour 14 (14<sup>ème</sup>), Espace 19 Riquet (19<sup>ème</sup>) et Archipelia (20<sup>ème</sup>).
- **Organise en lien étroit avec la CAF, les dialogues de gestion avec chacun des centres sociaux**, afin d'évaluer la qualité de mise en œuvre du projet social et d'échanger sur leur situation financière, leur gouvernance, leurs ressources humaines, et de favoriser un accompagnement des centres quant à leur projet de travaux ou besoins de locaux. Dans le cadre de la territorialisation de l'action sociale de la Ville, le pilotage du partenariat des centres sociaux est désormais transféré à l'échelle de l'arrondissement vers les Espaces parisiens des solidarités qui organise et anime désormais les réunions de dialogues de gestion avec l'appui technique du bureau du développement social local de la DSOL.

Compte tenu des missions assurées par les 31 centres sociaux, traduisant l'importance de leur rôle dans l'animation de la vie sociale de quartiers parisiens, je vous demande de bien vouloir m'autoriser à signer les 31 conventions pluriannuelles d'objectifs inter-directions pour les années 2025, 2026, 2027 et de m'autoriser à soutenir le financement global de la DSOL et des autres directions en 2025 en attribuant ces subventions pour un montant total de 5 032 121 euros.

Conformément aux modalités de calcul et de versement des subventions mentionnées dans les 31 conventions pluriannuelles d'objectifs 2025-2027, ce montant global correspond à la part fixe de subventionnement attribuée pour l'année 2025. Un solde sera calculé et versé après approbation d'une délibération complémentaire en Conseil de Paris du second semestre.

Je vous prie de bien vouloir délibérer.

La Maire de Paris

Centres sociaux	Arr	DSOL	DSP	DDCT SECA	DDCT SPV	DFPE	DAE	DASCO	Total général Ville
Clairière - CASP	2	192 230 €							192 230 €
Cerise	2	153 692 €							153 692 €
AIRES 10	10	152 257 €			8 000 €	4 000 €			164 257 €
Pari's des Faubourgs	10	132 976 €	3 000 €			4 000 €			139 976 €
Le Picoulet Mission Populaire 11ème	11	224 701 €	3 500 €	2 000 €		5 000 €			235 201 €
Solidarité Roquette	11	174 645 €							174 645 €
Relais 59	12	173 028 €							173 028 €
13 pour tous	13	157 306 €			8 000 €	2 000 €			167 306 €
Maison 13 solidaire	13	123 076 €							123 076 €
Carrefour 14	14	132 368 €			4 500 €	2 500 €		1 000 €	140 368 €
Maurice Noguès Léo Lagrange	14	193 032 €		2 000 €					195 032 €
Foyer de Grenelle	15	186 301 €							186 301 €
CEFIA	17	196 180 €	2 000 €	2 000 €	7 000 €	8 500 €			215 680 €
Pouchet	17	125 851 €							125 851 €
École Normale Sociale (Espace Torcy)	18	171 076 €						1 000 €	172 076 €
Accueil Goutte d'Or	18	154 003 €		2 000 €					156 003 €
Maison Bleue Porte de Montmartre	18	205 966 €							205 966 €
Espace 19 Riquet	19	152 472 €	18 000 €		2 000 €		3 000 €		175 472 €
Espace 19 Oureq	19	141 435 €							141 435 €
Espace 19 Cambrai	19	154 819 €							154 819 €
Rosa Parks	19	124 426 €		2 500 €					126 926 €

<b>Belle Ville</b>	19	166 694 €		1 500 €					<b>168 194 €</b>
<b>Danube</b>	19	134 665 €	3 000 €					1 500 €	<b>139 165 €</b>
<b>Jaurès Pantin Petit (J2P)</b>	19	156 111 €							<b>156 111 €</b>
<b>Archipelia</b>	20	152 803 €	5 000 €	3 000 €		3 000 €	4 000 €		<b>167 803 €</b>
<b>Crescendo - MBB</b>	20	150 498 €	4 000 €	1 500 €	6 000 €		4 000 €		<b>165 998 €</b>
<b>Relais Ménilmontant</b>	20	186 610 €	2 000 €		3 000 €				<b>191 610 €</b>
<b>Dumas Réunion Étincelles</b>	20	160 212 €							<b>160 212 €</b>
<b>Soleil Blaise</b>	20	140 863 €	2 000 €	2 000 €					<b>144 863 €</b>
<b>AOCSA 20ème Chaise</b>	20	151 575 €		2 000 €	3 000 €				<b>156 575 €</b>
<b>ADEPT</b>	12 16	62 250 €							<b>62 250 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>4 884 121 €</b>	<b>42 50 0 €</b>	<b>20 500 €</b>	<b>41 500 €</b>	<b>29 000 €</b>	<b>11 000 €</b>	<b>3 500 €</b>	<b>5 032 121 €</b>